

Historique

Connaître la Ligue à travers son histoire et son évolution afin de la situer dans le concert. Cette présentation a pour but de mieux nous connaître, pour mieux comprendre ce qui nous rassemble dans la mise en oeuvre des actions que nous développons et qui relèvent de la politique jeunesse du département.

La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866 par des républicains soucieux de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture. Les temps et les moyens ont changé. L'idéal demeure. Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées. La Ligue de l'enseignement permet ainsi à des femmes et des hommes de réfléchir et d'agir pour une société laïque respectueuse de sa diversité.

Il faut remonter au XVIIIème siècle où l'esprit des Lumières a fini par sceller les fondements de la République. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, véritable catéchisme philosophique mais aussi une condamnation implicite des anciens abus, une condamnation des privilèges : « la loi est la même pour tous, qu'elle protège ou qu'elle punisse », a définitivement formalisé par son universalité, les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Avec la révolution de 1848, le suffrage universel est institué. Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République. Toutefois, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il est clair que la belle avancée démocratique a fait le jeu du dictateur. C'est un journaliste républicain, Jean Macé, convaincu de la nécessité d'instruire les hommes pour qu'ils puissent être des citoyens responsables, qui estime que « avant d'instituer le suffrage universel, il aurait fallu trente ans d'instruction obligatoire ... »

C'est en effet le souci de « l'éducation au suffrage universel » qui oriente son action lorsque du fait de ses idées républicaines, il est contraint à l'exil en Alsace où il crée, en 1863, la société des bibliothèques populaires du Haut Rhin, initiative qui s'étend rapidement à la France entière.

I étJean Macé (1815-1894)

Un appel est lancé « au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer au développement de l'instruction dans leur pays ». Ce texte recueille de nombreuses signatures. En effet chez certains ouvriers, une demande d'enseignement se faisait jour. Combattre l'ignorance s'imposait au même titre que combattre la misère.

Le 15 novembre 1866, Jean Macé annonce officiellement la naissance de la Ligue française de l'enseignement. Le 21 juin 1867 le premier cercle de cette ligue voit le jour à Metz grâce au soutien de la Loge maçonnique de la ville. En dépit de l'excommunication prononcée par le pape, il est autorisé par le préfet.

Un an plus tard, gens du peuple ou bourgeois cultivés, protestants libéraux ou déistes, matérialistes positivistes, catholiques parfois, ils sont cinq mille à se rassembler pour créer des bibliothèques, des cours publics, des sociétés ouvrières d'instruction, des centres d'enseignement pour les jeunes filles et constituer les cercles locaux de la Ligue présente dans soixante douze départements. Les membres de la Ligue sont de sensibilités diverses et il importe d'assurer la coexistence d'opinions très hétérogènes. Certains sont agnostiques, d'autres athées, d'autres encore ont des convictions déistes. Si les libres penseurs sont nombreux la plupart des ligueurs ne sont pas non croyants.

Ils respectent l'engagement religieux, même s'ils sont unis par un même rejet unanime de tout cléricalisme. Ils croient à la raison et au progrès, ils veulent créer pour tout un droit d'accès à la culture et à la connaissance.

Si la Ligue « poursuit un but essentiellement politique, elle s'occupe ni de politique, ni de religion, elle s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais pour faire des électeurs, non pour faire des candidats, mais pour faire des citoyens... ».

Pour une instruction publique, obligatoire, gratuite et laïque.

Après Sedan et l'effondrement du second empire, après la sanglante répression de la commune de Paris, l'idée d'une pétition pour une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque se fait jour et, avec l'aide de la presse libérale, elle connaît un très grand succès.

En novembre 1872, une nouvelle campagne est lancée auprès des élus locaux sur la question de la laïcité, c'est-à-dire de « la neutralité de l'école publique subventionnée par l'Etat ou la commune » permettant que tous les hommes, qu'ils appartiennent au catholicisme, au judaïsme ou à d'autres religions, puissent vivre en frères, côte à côte »

En 1882 arrivent enfin les lois scolaires (Jules Ferry). Les Cercles de la Ligue qui avaient été dissous sous le régime de Mac Mahon renaissent sous forme de sociétés d'instruction républicaines reconnues d'utilité publique ce qui permet de recevoir dons et legs et dote la Ligue de moyens d'intervention. La défense de l'Ecole publique s'impose face à l'hostilité du clergé contre « cette société pernicieuse, appelée Ligue de l'enseignement » et à l'invitation faite aux prêtres « d'arracher les déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres ».

C'est le moment de créer la grande fédération des sociétés républicaines : bibliothèques populaires, les sociétés de cours d'adultes, les sociétés du sou des écoles laïques, les sociétés républicaines d'instruction ...

Le congrès convoqué à cet effet se déroule en avril 1881 dans les locaux du Grand Orient de France, en vue de donner à la Ligue sa forme fédérale sans porter atteinte au « principe fondamental de l'autonomie absolue de tous les groupes, grands et petits ». La Ligue est consacrée « organisation républicaine » par Léon Gambetta.

Les oeuvres laïques ou « la République en action » La Ligue se fait l'inlassable propagandiste de l'instruction laïque, car la République doit être enseignante pour devenir réellement républicaine et donner corps à sa devise « liberté, égalité, fraternité ». Face à la hiérarchie catholique il faut défendre la loi. Pour faire penser ceux qui ne pensent pas, faire agir ceux

qui n'agissent pas, faire des hommes et des citoyens » la Ligue fonde des « sociétés républicaines d'instruction » car il s'agit non seulement de « l'instruction des ignorants, mais aussi de la conversion des indifférents ».

Sous la présidence de Léon Bourgeois, la Ligue appelle au développement des oeuvres post et péri scolaires afin d'implanter en tout homme « les solides principes indispensables aux citoyens d'une démocratie ». Soutenus par les pouvoirs publics, patronages, amicales d'anciens élèves, mutuelles, coopératives voient le jour sur tout le territoire et connaissent un grand succès, ce qui inspire au gouvernement la loi de 1901 sur les associations.

Dans le conflit entre les autorités républicaines et l'Eglise catholique, la stratégie de harcèlement mise en oeuvre par Emile Combes précipite la remise en question du concordat qui donnait à l'Etat le contrôle de l'Eglise, et met à l'ordre du jour la séparation des Eglises et de l'Etat. Jean Jaurès et Aristide Briand se feront les artisans de la paix religieuse par la liberté de l'Eglise et l'autonomie du politique par rapport au religieux, en établissant avec la loi de 1905 un dispositif « libéral, juste et sage ». L'entrée en application de cette loi ne va pas sans conflits. Elle ne verra pas le jour dans les colonies ni dans les trois départements de l'Alsace et de la Moselle lorsqu'ils redeviendront français en 1918.

le 7 mars 1917, une trêve au temps de la Grande Guerre La Ligue organise à la Sorbonne, en présence du président de la République, la « Journée du serment national ». Toutes les grandes associations françaises y compris confessionnelles, se rassemblent pour organiser sur tout le territoire une série de conférences afin d'exalter le patriotisme.

1925 : la seconde naissance. Au cours d'une assemblée constituante, grâce aux efforts notoires de Joseph Brenier la Ligue modifie ses structures et devient la «confédération générale des oeuvres laïques scolaires, postscolaires, d'éducation et de solidarité sociale », qui sera reconnue d'utilité publique par le décret du 31 mai 1930. Avec le souci de mettre l'art, les techniques, les disciplines sportives au service de tous, elle crée des sections spécialisées, les UFO.

La première, en 1928, l'UFOLEP (union française des oeuvres laïques

d'éducation physique) et sa filiale, l'USEP (union sportive de l'enseignement primaire), créée en 1939, permettent à des centaines de milliers d'enfants la pratique du sport. En 1933, ce sont la chorale, la danse, le théâtre, la musique, la photo, la peinture, la sculpture, le folklore qui, grâce à l'UFOLEA (union française des oeuvres laïques d'éducation artistique), deviennent accessibles au grand nombre. Il en est de même pour le cinéma, grâce à l'UFOCEL (devenue plus tard l'UFOLEIS : union française des oeuvres laïques pour l'éducation par l'image et le son). En 1934, dans le cadre de l'UFOVAL, la Ligue s'attache à développer les colonies de vacances et les centres d'adolescents. Avec le CLAP (centre laïque d'aviation populaire), elle se soucie aussi de l'aviation populaire : modèles réduits pour les jeunes et aviation sportive pour les adultes.

Le Front Populaire ou le second souffle. Pour développer ces activités la Ligue s'appuie dans chaque commune sur des amicales laïques. Avec les Eclaireurs de France , la CGT, le SNI (syndicat des Instituteurs, créé en 1920), la fédération nationale des municipalités socialistes et l'Union des villes et communes de France, elle crée, en 1937, le Centre laïque des auberges de jeunesse, et institue des stages de formation des moniteurs de colonies de vacances qui deviendront les CEMEA. La même année voit naître, en collaboration avec la CGT, « Tourisme – vacances pour tous ».

En 1938, c'est la fédération nationale des oeuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents qui voit le jour, en même temps que la Ligue soutient l'Union rationaliste, l'Association populaire des amis des musées, et participe au nouveau « journal des gauches » : La lumière. Cette intense activité se déploie sur fond de guerre et d'un « engagement anti fasciste ». Elle était « la plus grande organisation culturelle française » mais, pour le gouvernement de Pétain, elle est la cause de tous les malheurs de la patrie pour avoir chassé Dieu de l'Ecole.

En avril 1942, La Ligue est ainsi dissoute et les « Jeunes du maréchal » occupent ses locaux. La France devient un « Lourdes immense », les devoirs envers Dieu s'ajoutent au programme de morale, des subventions sont octroyées aux établissements privés... Mais la Ligue résiste et entre en clandestinité.

Dès 1943, elle se reconstitue officiellement à Alger pour être représentée

auprès du gouvernement provisoire. La laïcité semble faire consensus et acquiert « valeur constitutionnelle » en 1946. L'enseignement est nationalisé, la Ligue reconstitue ses fédérations et avec le SNI elle crée le « Cartel d'action laïque ». De nouvelles associations naissent. C'est le cas de la Fédération des Francs et Franches camarades, née à l'initiative d'un Eclaireur de France avec l'aide de la Ligue, du SNI et de la direction de la Jeunesse, pour faire exister « un grand mouvement laïque de la jeunesse ».

Un nouveau cap. Dès 1955 d'autres orientations se dessinent. L'idée d'éducation permanente prend forme. Nombreux sont les militants qui estiment trop lourd le poids du SNI et de la Franc-maçonnerie, trop rigide le fonctionnement des UFOL...

La Ligue prend le nom de Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, LFEEP, Confédération générale des oeuvres laïques, et rappelle que son but est de favoriser « sous toutes ses formes le progrès de l'éducation laïque » par la démocratisation réelle de l'Education nationale, l'extension et le perfectionnement d'un enseignement ouvert à tous ... la création d'institutions laïques en vue de réaliser l'éducation permanente ...

L'enjeu reste l'Ecole, malgré le passage des événements de 1968 qui dénoncent le mythe de « l'école libératrice » et mettent en évidence sa fonction de « reproduction des inégalités ». Dès lors, l'école paraît devoir être transformée plutôt que défendue.

Pour l'éducation populaire. L'éducation permanente ne se réduit pas à une scolarité complétée par la formation professionnelle : elle s'adresse à tous et vise à permettre à chacun de développer toutes ses possibilités en vue d'exister comme citoyen solidaire, lucide et responsable. C'est une des raisons pour lesquelles la ligue veut voir se constituer un grand service public de l'éducation.

Sans porter atteinte aux pouvoirs publics, il s'agit de permettre aux représentants des usagers, des personnels et des collectivités publiques d'intervenir aux niveaux local, régional et national de manière véritablement démocratique. Orientée par ce projet d'éducation permanente, elle ne manque pas de réaffirmer la valeur du droit d'association et la légitimité de la pluralité des mouvements qui en résulte

dans le cadre d'une nouvelle relation entre l'éducation, la culture et la société.

Des effets pervers du succès. Les évolutions sociales dans un pays qui est entré dans une crise durable vont profondément modifier le fonctionnement associatif. Du fait de l'importance des attentes qu'elles suscitaient, les associations vont remplacer les bénévoles par des professionnels, privilégiant la qualité du service proposé à la dimension militante.

A la faveur des élections municipales de 1977, de nombreux responsables associatifs ont pris des fonctions électives mais loin de favoriser l'autonomie de la vie associative, ils vont développer la « municipalisation » de nombreuses activités de loisir. La rationalisation gestionnaire du secteur de l'animation socioculturelle est devenue la préoccupation dominante...

Le grand et vain espoir de 1981. On croit enfin venu le temps d'un grand service public de l'éducation permanente, regroupant loisirs, sports, formation professionnelle, culture et communication. Mais même si la gauche au pouvoir s'applique à organiser le temps libre ou à développer l'économie sociale, l'idée de mettre en place ce grand service public unifié passe très vite pour absolument irréaliste. A la fin des années 1980, la Ligue s'applique à penser son articulation à la réalité nouvelle résultant de l'accroissement des courants migratoires et de l'avènement en France d'une société multiculturelle, porteuse de possibles ghettos.

Dès lors, pour elle, « la volonté de vivre ensemble ses différences est à la base de tout projet inspiré par la laïcité ». Elle oriente son action vers la lutte contre le racisme et la xénophobie, vers la compréhension mutuelle. Elle insiste sur la mise en oeuvre de conditions facilitant la participation des étrangers à la vie associative et la promotion du dialogue des cultures. De manière très concrète, elle s'implique dans des programmes de coopération d'aide au développement, dans des structures d'échanges multinationaux, dans le processus de construction européenne et, plus largement, dans une action d'information et de formation en faveur de la paix.

Ambition 2000. « Parce que les sermons de carême sont moins

dangereux que les cours de la Bourse », parce que « de nouveaux ennemis ont pris le pouvoir dans la société avec, au premier rang, l'argent et l'image dont l'alliance a remplacé celle du trône et de l'autel », la Ligue a choisi de prendre un nouveau chemin pour sauvegarder la liberté du citoyen de pouvoir organiser une société pluriconfessionnelle et pluriculturelle autour d'un certain nombre de valeurs communes pour lesquelles croyants et incroyants peuvent travailler.

Des pistes nouvelles s'ouvrent : l'invitation courageuse à dissocier nationalité et citoyenneté, une dénonciation radicale du libéralisme économique, et l'affirmation de reconnaître « les religions comme faits durables de culture » pour permettre l'apaisement des conflits, tout particulièrement à propos de l'islam. La création d'un groupe de réflexion « laïcité et islam », composé de personnalités musulmanes, catholiques, protestantes et juives, agnostiques ou athées, permet la réflexion sur la place de l'islam dans la République et sur les rapports entre l'Etat et les divers cultes.

La France ne va pas bien : dans les campagnes comme dans les quartiers urbains, au titre du réalisme économique « affairiste », prolifèrent les êtres humains dits « non rentables » ou « inemployables » et au-delà de la France, au coeur même de l'Europe, ce ne sont que troubles et tensions. Dans un tel contexte, la Ligue affirme une autre conception de la société, une autre conception de la démocratie, de l'être citoyen. Il s'agit de faire exister « une citoyenneté plus participative au niveau local ». Il s'agit aussi dans un monde devenu machine à fabriquer des exclusions, d'agir pour la solidarité dans les villes et dans les campagnes, comme à un niveau planétaire. La Ligue veut par l'éducation populaire, « redonner toute sa place au politique par une autre manière d'en faire ».

Diffuser les connaissances, mettre en débat les opinions, cela implique l'audace des rencontres et un intérêt particulier à l'endroit des enfants et des jeunes en vue de faire émerger leur parole dans la cité. Elle organisera ainsi des réunions, des forums, des colloques, des universités de la communication, des sessions de formation, des campagnes nationales telles que la « semaine d'éducation contre le racisme », « l'éducation à la paix », « demain le monde » ou « droit d'agir ». Agir avec les habitants sur leurs lieux de vie, en particulier dans les milieux populaires ; agir pour aider l'école à accomplir sa nécessaire transformation, comme en témoignera en

novembre 1999, le premier « salon de l'éducation » Agir pour une citoyenneté qui s'exerce dans tous les espaces politiques en créant des outils comme l' « Association d'école » ou la « Junior association »

Mais les difficultés demeurent : comment fédérer autrement ? « Associés pour quoi faire » ? Pourquoi et comment militer avec la Ligue ? Certaines questions ne peuvent plus être éludées. Les exigences d'un fonctionnement démocratique sont-elles compatibles avec de lourdes gestions financières ou de personnels ? Comment répartir les rôles entre les élus et les salariés ? Peut-on concilier gestion et politique ? Une association peut-elle avoir une expression critique sur l'action d'une collectivité qui la subventionne ? Est-il possible de favoriser l'engagement local sans être donneur de leçons ?

A l'heure de l'Internet, que faire pour amplifier de larges débats sur des questions de société essentielles ? Comment rassembler sans rester dans un consensus mou ? Peut-on s'engager activement tout en restant un mouvement de masse aux convictions diverses ? Comment former des cadres militants dès lors que l'on sait bien que le militant « se forme » après avoir décidé de militer ?

Pour exprimer clairement son identité la Ligue se donne un nouveau logo, « La Ligue de l'enseignement » et une nouvelle signature, « un avenir par l'éducation populaire ». Il faut dynamiser la vie fédérative en substituant à une logique de gestion d'activité une logique de développement de projet. La Ligue a pris la décision de « reconstituer un réseau de ligueurs » en rendant possible l'adhésion individuelle. Les conditions d'une remobilisation associative et militante pour faire vivre une République réellement « démocratique, laïque et sociale » semblent réunies.

Pendant ce temps... La droite au pouvoir, plébiscitée à l'occasion d'un concours de circonstances insolite, a promis de donner la parole à « la France d'en bas ». L'exclusion, la misère, la violence progressent au sein d'une opulence ostentatoire. Parce qu'il n'y a pas d'avenir sans éducation », les militants de la Ligue ont élaboré le projet « l'école que nous voulons ».